

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: demande EGF/2026/002 ES /Galicia automotive ancillary – Espagne

2026/0195(BUD) - 07/10/2026 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 608 voix pour, 55 contre et 7 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Espagne (FEM/2026/002 ES/ Galice sous-traitance automobile - Espagne).

Pour rappel, le 7 avril 2026, l'Espagne a soumis une demande EGF/2026/002 ES/Galicia automotive ancillary pour une contribution financière du FEM, à la suite de licenciements dans l'industrie des sous-traitants automobiles dans la région NUTS 2 de Galice en Espagne.

Le Parlement a approuvé la décision annexée à la résolution visant à mobiliser un montant de **2.725.100 euros** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2026 pour aider les travailleurs licenciés de l'industrie automobile auxiliaire dans la région de Galice.

La contribution financière représente 85% du coût total de 3.206.000 EUR, comprenant des dépenses pour des services personnalisés de 3.046.000 EUR et des dépenses afférentes aux activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, ainsi qu'aux activités de contrôle et d'établissement de rapports à hauteur de 160.000 EUR.

Événements ayant entraîné des licenciements

Depuis 2024, la situation de l'industrie espagnole des composants automobiles se détériore progressivement. En octobre 2025, la fédération patronale du secteur (Sernauto) a revu à la baisse ses prévisions de fin d'année, anticipant un recul de près de 2% du chiffre d'affaires et une diminution de 1% des effectifs (soit 3000 postes), marquant ainsi la deuxième année consécutive de repli. En 2024, le secteur a enregistré un chiffre d'affaires de 41.238 milliards d'euros, en baisse de 0,7% par rapport à l'année précédente, et une diminution de 0,7% des effectifs directs, parallèlement à des baisses significatives des investissements productifs (-12,3 %) et de la R&D (-2 %). Ces chiffres confirment que cet ajustement n'est pas de nature conjoncturelle, mais qu'il traduit plutôt une restructuration des marges et des volumes sur les marchés clients des fournisseurs espagnols de composants automobiles.

Par ailleurs, la forte orientation exportatrice des entreprises galiciennes de composants automobiles, qui orientent 60 à 70% de leur production vers l'UE, signifie que toute fluctuation de la demande européenne impacte directement leur activité, leur charge de travail et la stabilité de l'emploi. La conjugaison d'une demande européenne plus faible que prévue, de perturbations des échanges commerciaux et des chaînes d'approvisionnement, qui compromettent la stabilité des achats et le lancement de nouveaux modèles, et d'une réorientation des investissements vers les plateformes électrifiées et une plus grande intégration de l'électronique, entraîne des suppressions d'emplois dans la région de Vigo (Stellatis, son réseau auxiliaire et ses fournisseurs de composants).

La combinaison de tous ces facteurs a contraint à des ajustements structurels tout au long de la chaîne de valeur du secteur automobile en Galice, entraînant des plans de chômage partiel et des licenciements (par exemple chez Stellantis, Akwel Vigo Spain ou CTAG), voire des faillites.

Bénéficiaires

La demande concerne **671 travailleurs licenciés** du secteur automobile galicien. Le Parlement déplore que la conjonction de plusieurs facteurs, dont une demande européenne plus faible que prévu et des perturbations des échanges et des chaînes d'approvisionnement, ait entraîné des ajustements structurels tout au long de la chaîne de valeur du secteur automobile en Galice, provoquant des mises à pied temporaires, des licenciements, des procédures d'insolvabilité et des liquidations. Par ailleurs, huit travailleurs licenciés sur dix ont un niveau d'études post-secondaires ou inférieur, et un sur quatre est âgé de plus de 54 ans, ce qui les rend plus vulnérables à la réinsertion professionnelle. Les autorités espagnoles et régionales sont appelées à lutter contre les disparités sociales et les obstacles structurels qui empêchent les travailleurs licenciés d'accéder à un emploi de qualité, notamment l'inégalité d'accès à l'éducation et la discrimination fondée sur l'âge.

Services personnalisés

Les services personnalisés à fournir aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: i) information, phase d'accueil et profilage des travailleurs; ii) orientation professionnelle; iii) formation; iv) aide à la recherche d'emploi; v) tutorat; vi) soutien financier et incitations pour prévenir le chômage de longue durée, y compris pour les travailleurs plus âgés.

L'Espagne a commencé à fournir des services personnalisés aux bénéficiaires ciblés et à engager des dépenses administratives pour mettre en œuvre le FEM respectivement le 1er septembre 2026 et le 1er juillet 2026, et la période d'éligibilité à une contribution financière du FEM s'étendra de cette date jusqu'à 24 mois et jusqu'à 31 mois après la date d'entrée en vigueur de la décision de financement, respectivement.

Enfin, le Parlement a pris note des assurances données par les autorités espagnoles quant au respect des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination dans l'accès aux actions proposées et leur mise en œuvre, ainsi qu'à l'évitement de tout double financement. L'aide du FEM ne saurait se substituer aux actions relevant de la responsabilité des pouvoirs publics ou des entreprises en vertu du droit national ou des conventions collectives.